

5735

"Olivier Waterkeyn Notaire,  
Société civile et forme de société - avec à responsabilité limitée  
numéro d'entreprise : 0823- 839.604  
Chaussée de Bruxelles 109, 1410 Waterloo

(A-D\Softimat carence 27.05.2014/2122248)  
**SOFTIMAT**  
Société anonyme  
à Lasne, 435 chaussée de Louvain.  
Numéro d'entreprise 0421.846.862 (RPM Nivelles)

**REDUCTION DE CAPITAL PAR LE BIAIS D'UN NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES - REDUCTION DE CAPITAL SUITE AU RACHAT D' ACTIONS PROPRES - MISE EN CONFORMITE DES STATUTS**

-----  
**PROCES-VERBAL DE CARENCE**  
-----

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE**

Le vingt-sept mai à seize heures  
A Lasne, Chaussée de Louvain 435.

Devant Nous, Maître Olivier **WATERKEYN**, Notaire rési-  
dant à Waterloo, substituant le Notaire Caroline **RAVESCHOT**,  
résidant à Saint-Gilles-Bruxelles, légalement empêché.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des  
actionnaires de la société anonyme **SOFTIMAT**, ayant son siège  
social à Lasne, 435 chaussée de Louvain, ayant comme numéro  
d'entreprise 0421.846.862 (RPM Nivelles).

Société constituée, sous forme de société de personnes  
à responsabilité limitée et sous la dénomination de  
SYSTEMAT, suivant acte reçu par le Notaire Hubert Michel, à  
Charleroi, le 5 août 1981 publié aux annexes au Moniteur  
Belge du 28 août suivant sous le numéro 1648-6, dont les  
statuts ont été modifiés à diverses reprises notamment avec  
changement de dénomination en la dénomination actuelle, sui-  
vant procès-verbal dressé par le Notaire Benoît le Maire,  
résidant à Lasne-Chapelle-Saint-Lambert, substituant son  
confrère le Notaire Eric Wagemans, ayant résidé à Saint-  
Gilles-Bruxelles, légalement empêché, en date du 4 mars  
2011, faisant suite à un procès-verbal de carence dressé par  
le Notaire Benoît le Maire, substituant le Notaire Eric Wa-  
gemans, en date du 7 février 2011, publié par extrait aux  
annexes au Moniteur Belge du 4 avril suivant sous le numéro  
2011-04-04/0050161, et en dernier lieu suivant procès-verbal  
dressé par le Notaire Olivier Waterkeyn, résidant à Water-  
loo, substituant le Notaire Caroline Raveschot, résidant à  
Saint-Gilles-Bruxelles, faisant suite à un procès-verbal de  
carence en date du 7 mai 2013, publié par extrait aux an-  
nexes au Moniteur Belge du 24 juin suivant sous le numéro  
2013-06-24/0095586.



Première feuille

*[Handwritten signature]*

*[Handwritten initials]*

*[Handwritten mark]*

### **Bureau**

La séance est ouverte à seize heures, sous la présidence de Monsieur Bernard **Lescot**.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Nicolas **Logé**.

### **Composition de l'assemblée**

Sont présents ou représentés les actionnaires dont les noms, prénoms, profession et domicile ou la dénomination et le siège social, ainsi que le nombre de titres de chacun d'eux, sont mentionnés dans la liste des présences ci-annexée.

Cette liste des présences est signée par chacun des actionnaires ou leurs mandataires; elle est arrêtée et signée par les membres du bureau.

Après lecture elle est revêtue de la mention d'annexe et signée par le notaire.

Les procurations mentionnées dans la liste des présences sont toutes sous seing privé et demeureront également ci-annexées.

### **Exposé de Monsieur le Président**

Monsieur le Président expose et requiert le Notaire soussigné d'acter que :

I. La présente assemblée a pour ordre du jour :

#### **1. Réduction de capital par le biais d'un nouveau programme de rachat d'actions propres**

-*Proposition* de réduire le capital à concurrence d'un montant maximum de 3.000.000 EUR par le biais d'un nouveau programme de rachat d'actions propres.

-*Proposition* de donner autorisation au conseil d'administration, pour une durée de dix-huit mois à compter de la publication de la décision de l'assemblée aux Annexes du Moniteur Belge, d'acquérir en Bourse ses actions propres pour un prix compris entre un euro et vingt euros par action et ce en exécution de la décision de l'assemblée de réduire le capital social à concurrence d'un montant maximum de trois millions d'euros.

Cette proposition comprend également la proposition de conférer au conseil d'administration le pouvoir d'accomplir toutes formalités en vue de faire constater les réductions de capital résultant des rachats d'actions qu'il effectuera en vertu de l'autorisation dont question ci-dessus.

#### **2. Réduction de capital suite au rachat d'actions propres**

Suite à la décision de l'assemblée générale du 27 mai 2013

de réduire le capital d'un montant maximum de trois millions d'euros par le rachat d'actions propres et à l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'acquérir en bourse des actions de la société, constatation du rachat de huit mille quatre cent nonante-trois (8.493) actions propres effectué entre le 12 et le 25 mars 2014, pour un total de vingt-cinq mille sept cent trente et un euros cinquante-quatre cents (25.731,54EUR), lesquelles actions sont nulles de plein droit. En conséquence, réduction du capital d'un montant correspondant aux dites actions pour le ramener à vingt et un millions trois cent dix-neuf mille trois cent dix-neuf euros treize cents (21.319.319,13EUR) représenté par six millions trois cent mille neuf cent quarante-six (6.300.946) actions.

**3. Pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration pour la coordination des statuts.**

II. Les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites, conformément à l'article 533 du Code des Sociétés, par des annonces insérées dans :

- Le Moniteur Belge du 25 avril 2014,
- L'Echo de la Bourse du 25 avril 2014.

Monsieur le Président dépose sur le bureau les numéros justificatifs.

III. Pour pouvoir assister à l'assemblée, les actionnaires présents se sont conformés à l'article 20 des statuts. Les procurations ont été régulièrement déposées, conformément à l'article 21 des statuts.

IV. Pour pouvoir valablement délibérer, l'assemblée doit réunir la moitié au moins du capital social.

Il existe actuellement six millions trois cent neuf mille quatre cent trente-neuf (6.309.439) actions sans désignation de valeur nominale.

Il résulte de la liste des présences que *sept cent et un mille cinq cent soixante* un million cinq cent actions sont présentes ou représentées, soit moins de la moitié du capital social.

Tous ces faits sont vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée.

Monsieur le Président constate en conséquence que la présente assemblée ne peut valablement délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

Deuxième et  
dernière feuille

Il annonce qu'une seconde assemblée, ayant le même ordre du jour, aura lieu, au siège social, le vendredi 20 juin 2014 à 11 heures.

Cette assemblée délibèrera valablement quel que soit le nombre de titres représentés.

La séance est levée à 16 heures vs.

Droit d'écriture (Code des droits et taxes divers)

Le droit s'élève à nonante cinq euros.

DONT PROCES VERBAL

Dressé date et lieu que dessus.

Lecture faite, les comparants, présents ou représentés comme il est dit, ont signé avec Nous, Notaire.

sans mot  
nul  
16/6

B M

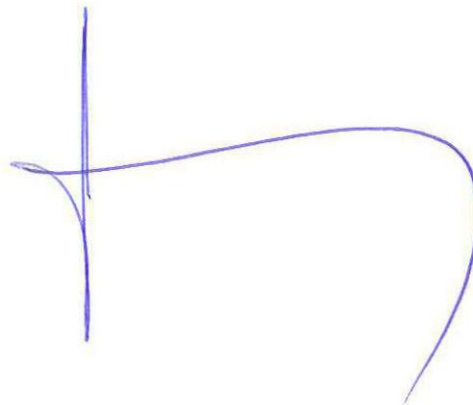
S

Enregistré au 1<sup>er</sup> bureau de *huelles*  
Rôles 2 renvois *le 11/06/2014*  
Registre 5 Livre 222 Page 27 Case 4  
Reçu 50,00 euros  
Le Receveur

## LISTE DE PRÉSENCE

Sont présents ou représentés les actionnaires suivants, possédant le nombre d'actions ci-après indiqué:

<u>Nom</u>	<u>Adresse</u>	<u>Actions</u>	<u>Signature</u>
1. Lessys s.a. représentée par Bernard Lescot	Ginnekenweg 281 NL - 4835NC Breda	1.191.600	
2. Bernard Lescot	Avenue de l'Amazone 17 B - 1640 Rhode-Saint-Genèse	138.500	
3. Nicolas Logé	Chemin du Margot 15 B - 1380 Lasne	200.000	
4. Hedwig Verwilghen	Korte Heusstraat 39 B - 1980 Zemst	41.460	
	<b>TOTAL</b>	<b>1.571.560</b>	



Softimat s.a.  
Chaussée de Louvain 435

1380 LASNE

Lasne, le 20 mai 2014

Messieurs,

Je vous confirme ma présence à l'assemblée générale extraordinaire du 27 mai 2014,  
pour 138.500 actions nominatives.



Bernard Lescot

Softimat s.a.  
Chaussée de Louvain 435

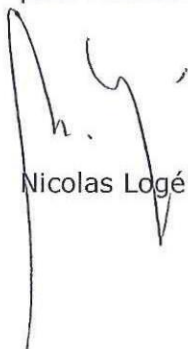
1380 LASNE

Lasne, le 20 mai 2014

---

Messieurs,

Je vous confirme ma présence à l'assemblée générale extraordinaire du 27 mai 2014,  
pour 200.000 actions nominatives.



Nicolas Logé

**SOFTIMAT S.A.**  
Chaussée de Louvain 435 - 1380 Lasne  
BE0421.846.862

Le/la soussigné(e) :  
(nom complet de l'actionnaire)

Levys Stok

Adresse complète de l'actionnaire :

Genne Keunoy, 281  
NL - 4835 NC Dreda

Propriétaire de : 1.191.600 actions nominatives/au porteur/dématérialisées<sup>1</sup>

de la société Softimat s.a./n.v., dont le siège social est sis à 1380 Lasne, Chaussée de Louvain 435, déclare instituer :

Madame - Monsieur<sup>1</sup> : D. Lescof (nom complet)

pour mandataire spécial, avec pouvoir de substitution, à l'effet de :

A. représenter l'actionnaire à l'assemblée générale extraordinaire de Softimat s.a., qui se tiendra le mardi 27 mai 2014 à 16h00 au siège social, Chaussée de Louvain 435 à 1380 Lasne, et de prendre part à toutes délibérations relatives à l'ordre du jour suivant :

**1. Réduction de capital par le biais d'un nouveau programme de rachat d'actions propres**

*Proposition* de réduire le capital à concurrence d'un montant maximum de 3.000.000 EUR par le biais d'un nouveau programme de rachat d'actions propres.

*Proposition* de donner autorisation au conseil d'administration, pour une durée de 18 mois à compter de la publication de la décision de l'assemblée aux Annexes du Moniteur Belge, d'acquérir en Bourse ses actions propres pour un prix compris entre EUR 1 et EUR 20 par action et ce, en exécution de la décision de l'assemblée de réduire le capital social à concurrence d'un montant maximum de 3.000.000 EUR.

Cette proposition comprend également la proposition de conférer au conseil d'administration le pouvoir d'accomplir toutes formalités en vue de faire constater les réductions de capital résultant des rachats d'actions qu'il effectuera en vertu de l'autorisation dont question ci-dessus.

**2. Réduction de capital suite au rachat d'actions propres**

Suite à la décision de l'assemblée générale du 27 mai 2013 de réduire le capital d'un montant maximum de 3.000.000 EUR par le rachat d'actions propres et à l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'acquérir en bourse des actions de la société, constatation du rachat de 8.493 actions propres effectué entre le 12 et le 25 mars 2014, pour un total de 25.731,54 EUR, lesquelles actions sont nulles de plein droit. En conséquence, réduction du capital d'un montant correspondant aux dites actions pour le ramener à 21.319.319,13 EUR représenté par 6.300.946 actions.

**3. Pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration pour la coordination des statuts.**

B. Participer à toutes Assemblées Générales Extraordinaires ultérieures qui pourraient être tenues avec le même ordre du jour, d'émettre tous votes, d'adopter ou de rejeter tous amendements, de signer tous actes, procès-verbaux et listes de présence, de faire toutes déclarations, de se substituer à;

C. En général, de faire tout ce qui est utile ou nécessaire, même si non expressément indiqué aux présentes.

<sup>1</sup> Biffer la mention inutile



## Instructions de vote

Remplissez ici vos instructions de vote :

1. Réduction de capital par le biais d'un nouveau programme de rachat d'actions propres

pour  contre  abstention

2. Réduction de capital suite au rachat d'actions propres

Ce point ne donne pas lieu à un vote

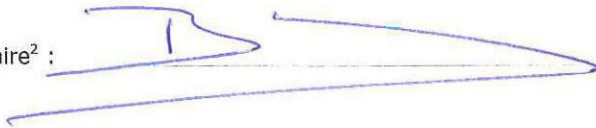
3. Pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration en exécution des résolutions prises

pour  contre  abstention

Lieu et date :

Lesne le 2/5/2014

Signature de l'actionnaire<sup>2</sup> :



Si l'actionnaire n'est pas une personne physique :

Nom de la personne morale: \_\_\_\_\_

Nom du signataire<sup>3</sup> : \_\_\_\_\_

Qualité : \_\_\_\_\_

Signature<sup>2</sup> : \_\_\_\_\_

Les actionnaires qui veulent se faire représenter à l'assemblée générale doivent accomplir les formalités d'admission reprises dans la convocation. Le formulaire de procuration complété doit parvenir à la société, soit par e-mail à l'adresse [info@softimat.com](mailto:info@softimat.com), soit par courrier adressé à Softimat s.a., Chaussée de Louvain 435 à 1380 Lasne, soit par fax au 02/352.83.80, au plus tard **le mercredi 21 mai 2014**. Des formulaires de procuration sont disponibles au siège de la société et sur son site Internet [www.softimat.com](http://www.softimat.com).

Enregistré au 1<sup>er</sup> bureau de *Justices*  
Rôles *3* renvois *0* le *11/06/2014*  
Registre *6* Livre *47* Page *13* Case *23*  
Reçu  
Le Receveur

<sup>2</sup> La signature doit être précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir ».

<sup>3</sup> Le signataire déclare être habilité à signer au nom et pour compte de l'actionnaire identifié en page 1 de la présente procuration.